



T650

Tarif des abonnements de parcours

Édition 14.12.2025

Modifications valables à partir du 14 décembre 2025

Chiffre	Modifications
Tarif entier	Adaptations rédactionnelles
4.3.3	Nouvel exemple

Table des matières

0	Observations préliminaires	4
1	Champ d'application.....	5
2	Dispositions générales - l'abonnement de parcours sur SwissPass	6
2.1	Définition - Sortes - Validité.....	6
2.2	Émission	6
2.3	Surclassement	7
2.4	Changement de parcours.....	7
2.5	Remboursement	7
2.6	Remplacement.....	7
3	Calcul des prix	8
3.1	Généralités	8
3.2	Service interne	8
3.3	Service direct national.....	8
4	Prix (taxe sur la valeur ajoutée incluse)	10
4.1	Bases.....	10
4.2	Prix des abonnements de parcours.....	12
4.3	Exemples de calcul	13

0 Observations préliminaires

- 0.1 Le tarif général des voyageurs (T601) est applicable au transport de personnes voyageant avec des abonnements de parcours, dans la mesure où rien d'autre n'est prévu ci-après.
- 0.2 Toute modification des dispositions du présent tarif s'applique également aux abonnements de parcours dont la durée de validité a débuté avant la date de l'adaptation tarifaire.
- 0.3 En corrélation avec l'introduction d'une communauté de trafic, la durée de validité des abonnements annuels peut être écourtée. Des modalités de remboursement particulières peuvent être prévues.
Les prestations de service (remboursement et remplacement) sont exécutées sur la base des données qui ont été mémorisées et enregistrées dans la base de données centrale.
- 0.4 Les dispositions particulières concernant l'abonnement modulable sont réglées dans le T657 «Tarif des abonnements modulables».

1 Champ d'application

- 1.1 Le champ d'application est disponible sur www.allianceswisspass.ch/awbf.
- 1.2 Pour les communautés, des tarifs particuliers sont applicables (voir T601, chiffre 9).

2 Dispositions générales - l'abonnement de parcours sur SwissPass

2.1 Définition - Sortes - Validité

- 2.1.1 L'abonnement de parcours n'est pas transmissible et permet d'effectuer un nombre illimité de courses sur les parcours et dans la classe définis lors de l'achat.
- 2.1.2 Les abonnements de parcours pour le segment de clientèle Jeunes ne sont émis que pour la 2^e classe. Les jeunes désirant voyager en 1^{re} classe doivent acheter un abonnement de parcours de 1^{re} classe pour adultes ou un surclassement de parcours (voir chiffre 2.3).

Les abonnements de parcours suivants sont délivrés:

Groupe de clients	Durée de validité	Classe	Nom	N° produit NOVA
Personnes dès 25 ans	1 an ou 1 mois	1 ^{re} ou 2 ^e classe	Adulte	70160 (1 an) / 70161 (1 mois)
Enfants et jeunes de 6 à 24,99 ans	1 an ou 1 mois	2 ^e classe	Jeune	70160 (1 an) / 70161 (1 mois)

- 2.1.3 Lorsque l'ayant droit atteint ses 25 ans au cours de la durée de validité de l'abonnement de parcours (veille du 25^e anniversaire), un abonnement de parcours Jeune peut être utilisé jusqu'à l'échéance de sa durée de validité normale.
- 2.1.4 Le premier jour de validité des abonnements de parcours peut être choisi librement (date mobile).
- 2.1.5 La durée de validité des abonnements de parcours partiellement utilisés n'est pas prolongée.
- 2.1.6 Les abonnements de parcours ne sont valables pour les courses spéciales commandées par des tiers que si le commanditaire a donné son accord explicite. Si un minimum de recettes est défini pour la mise en place d'une course spéciale, les abonnements de parcours ne sont pas pris en considération pour le calcul de ces recettes.

2.2 Émission

- 2.2.1 L'abonnement de parcours est émis sur le SwissPass et sans mode de renouvellement automatique. Il peut être émis à partir de n'importe quelle station de départ. Exception: les abonnements valables pour des relations au sein de communautés tarifaires et de trafic (voir Tarif 601, chiffre 9).
- 2.2.2 Plusieurs parcours contigus peuvent être inclus dans l'abonnement de parcours. Les prescriptions d'itinéraire de NOVA s'appliquent.
- 2.2.3 Les abonnements de parcours sont vendus aux points de vente équipés d'appareils de vente électroniques. Ils sont également disponibles sur les webshops de certaines entreprises de transport.

- 2.2.4 Les données d'adresse et d'abonnement sont saisies de manière centralisée dans la base de données clients NOVA.
- 2.2.5 L'exactitude des indications doit être vérifiée à l'aide d'une pièce d'identité officielle. Les copies de pièces d'identité officielles sont exclusivement acceptées dans la vente à distance.
- 2.2.6 Les clientes et clients reçoivent une information leur rappelant le renouvellement de leur abonnement de parcours (prestation) avant son échéance.

2.3 Surclassement

- 2.3.1 En cas d'utilisation de la 1^{re} classe avec un abonnement de parcours de 2^e classe, la cliente ou le client doit payer un surclassement conformément au T600, chiffre 5.1.
- 2.3.2 Lorsque, d'après l'horaire, il n'y a pas de 1^{re} classe sur certains parcours ou dans certains véhicules, le titulaire d'un abonnement de parcours de 1^{re} classe n'a droit au transport qu'en 2^e classe.
- 2.3.3 En cas d'utilisation de courses à supplément, la cliente ou le client doit payer le supplément correspondant.

2.4 Changement de parcours

- 2.4.1 L'itinéraire des abonnements de parcours peut être modifié par le personnel de contrôle selon T601, chiffre 2.8, à travers la remise d'un billet de changement de parcours, dans la mesure où les entreprises de transport qui participent à l'ancien et au nouvel itinéraire adhèrent à la fois au Tarif 650 et au Tarif 601. Les billets de changement de parcours sont valables 1 jour.
- 2.4.2 Il y a lieu de délivrer des billets de changement de parcours à plein tarif. Les enfants jusqu'à 15,99 ans et les autres personnes ayant droit aux prix réduits (p. ex. titulaires d'un abonnement demi-tarif paient le prix réduit).

2.5 Remboursement

- 2.5.1 Les remboursements/échanges sont effectués selon le T600.9.

2.6 Remplacement

- 2.6.1 Les dispositions du T600, ch. 4.3 s'appliquent.

3 Calcul des prix

3.1 Généralités

- 3.1.1 Les prix calculés par NOVA font foi. Les prix sont déterminés par addition des kilomètres (exemples de calcul au chiffre 4).
- 3.1.2 Les bases pour le calcul des prix et les barèmes des prix figurent au chiffre 4.
- 3.1.3 Les abonnements de parcours sont émis aux prix valables le premier jour de validité. Ils peuvent être délivrés au plus tôt deux mois avant le début de leur durée de validité.
- 3.1.4 Les modalités concernant le calcul et l'arrondissement des prix font également règle pour les abonnements de parcours émis à prix réduit.
- 3.1.5 Lorsqu'un abonnement de parcours de 1^{re} classe est demandé pour un itinéraire sur lequel seule la 2^e classe est disponible sur certains parcours, il y a lieu de déterminer tout d'abord le prix de 2^e classe pour le parcours entier, puis la différence entre les prix des deux classes pour les parcours partiels sur lesquels la 1^{re} classe est disponible. La somme de ces deux montants forme le prix de l'abonnement de parcours. Celui-ci doit être établi en 1^{re} classe (exemple de calcul au chiffre 4.3.2).
- 3.1.6 Lorsqu'il s'agit d'abonnements de parcours émis avec une réduction, seule la somme des deux montants est arrondie au franc supérieur.
- 3.1.7 Lorsque le prix de l'abonnement calculé d'après les dispositions ci-dessus est supérieur au prix de 1^{re} classe, on percevra le prix le plus bas.

3.2 Service interne

- 3.2.1 En service interne des entreprises de transport participantes, le prix de l'abonnement de parcours est calculé d'après la distance totale, déterminée selon le chiffre 3.1.
- 3.2.2 Lorsque les billets ordinaires sont valables par plusieurs itinéraires en service interne d'une entreprise de transport (p.ex. entre Zurich et St. Margrethen), les abonnements de parcours sont valables par les mêmes itinéraires.
- 3.2.3 Cette disposition s'applique aux parcours facultatifs fixes (T603) et à tous les autres parcours facultatifs (T603 et T604). Les itinéraires doivent être libellés comme pour les billets ordinaires.
- 3.2.4 Lorsque les billets ordinaires ne sont valables que par un itinéraire, les abonnements de parcours peuvent être cependant établis pour deux itinéraires. Dans un tel cas, le prix est calculé d'après la distance de l'itinéraire le plus long (exemple de calcul au chiffre 4.3.3).

3.3 Service direct national

- 3.3.1 En Service direct des entreprises de transport participantes, le prix de l'abonnement de parcours est calculé d'après la distance totale, déterminée selon le chiffre 3.1.

- 3.3.2 Sur demande des clientes et des clients, des abonnements de parcours peuvent être établis de manière à pouvoir être utilisés par deux itinéraires intéressant plusieurs entreprises de transport. Dans un tel cas, le prix est calculé d'après la distance de l'itinéraire le plus long (exemple de calcul au chiffre 0).
- S'il s'agit de purs parcours parallèles chemin de fer/bus, il y a lieu de porter en compte le prix de la voie donnant le prix le plus élevé (exemple de calcul au chiffre 0).
- 3.3.3 Sur les parcours communs, les abonnements de parcours peuvent être utilisés selon le T605.

4 Prix (taxe sur la valeur ajoutée incluse)

4.1 Bases

4.1.1 Prix de base pour 1 mois, adulte, 2^e classe: CHF 17.22 par km.

4.1.2 Lien arithmétique entre les classes 165 %

4.1.3 Dégressions

1 - 4 km	= 100%
5 - 14 km	= 40.6%
15 - 20 km	= 37.5%
21 - 39 km	= 22.7%
40 - 54 km	= 13.1%
55 - 250 km	= 11.2%

4.1.4 Taux kilométriques et coefficients de prix

Distances	Mois adulte 2^e classe	Mois adulte 1^{re} classe	Mois Jeune 2^e classe
	Prix en CHF par km	coefficient 1^{re} classe	coefficient Jeune
1 - 4 km	17.22	165%	72.50%
5 - 14 km	6.99	165%	72.50%
15 - 20 km	6.46	165%	72.50%
21 - 39 km	3.91	165%	72.50%
40 - 54 km	2.26	165%	72.50%
55 – 250 km	1.93	165%	72.50%

4.1.5 Les paliers suivants sont déterminants pour le calcul des prix de transport:

Paliers de	pour les distances de
4 km	1 - 4 km
2 km	5 - 30 km
3 km	31 - 60 km
4 km	61 - 100 km
5 km	101 - 150 km
10 km	151 - 250 km

Les prix sont calculés pour le dernier kilomètre des paliers correspondants et arrondis au franc supérieur.

- 4.1.6 Les prix des abonnements de parcours sont indiqués au chiffre 4.2.1.
Prix minimum mois, adulte, 2^e classe prix pour 4 km
- 4.1.7 Les prix des abonnements de parcours annuels (12 mois) sont calculés comme suit:
Prix de l'abonnement mensuel x 9 = prix de l'abonnement annuel (12 mois).

4.2 Prix des abonnements de parcours

4.2.1 Valable à partir du 10 décembre 2023

Personen ab 25 Jahren Personnes dès 25 ans Personne da 25 anni			Jugend 6-24.99 Jahre Jeune 6-24.99 ans Junior 6-24.99 anni		
12 Monate 12 mois 12 mesi		1 Monat 1 mois 1 mese		12 Monate 12 mois 12 mesi	1 Monat 1 mois 1 mese
Km	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
1-4	621.00	1'026.00	69.00	114.00	459.00
5-6	747.00	1'233.00	83.00	137.00	549.00
7-8	873.00	1'449.00	97.00	161.00	639.00
9-10	999.00	1'665.00	111.00	184.00	729.00
11-12	1'125.00	1'883.00	125.00	207.00	819.00
13-14	1'251.00	2'070.00	139.00	230.00	909.00
15-16	1'368.00	2'259.00	152.00	251.00	999.00
17-18	1'485.00	2'457.00	165.00	273.00	1'080.00
19-20	1'602.00	2'646.00	178.00	294.00	1'170.00
21-22	1'674.00	2'763.00	186.00	307.00	1'215.00
23-24	1'746.00	2'889.00	194.00	321.00	1'269.00
25-26	1'809.00	2'988.00	201.00	332.00	1'314.00
27-28	1'881.00	3'105.00	209.00	345.00	1'368.00
29-30	1'953.00	3'231.00	217.00	359.00	1'422.00
31-33	2'061.00	3'402.00	229.00	378.00	1'503.00
34-36	2'169.00	3'582.00	241.00	398.00	1'575.00
37-39	2'268.00	3'744.00	252.00	416.00	1'647.00
40-42	2'331.00	3'852.00	259.00	428.00	1'692.00
43-45	2'394.00	3'951.00	266.00	439.00	1'737.00
46-48	2'457.00	4'059.00	273.00	451.00	1'782.00
49-51	2'511.00	4'149.00	279.00	461.00	1'827.00
52-54	2'574.00	4'248.00	286.00	472.00	1'872.00
55-57	2'628.00	4'338.00	292.00	482.00	1'908.00
58-60	2'682.00	4'428.00	298.00	492.00	1'953.00
61-64	2'745.00	4'536.00	305.00	504.00	1'998.00
65-68	2'817.00	4'653.00	313.00	517.00	2'043.00
69-72	2'889.00	4'770.00	321.00	530.00	2'097.00
73-76	2'961.00	4'887.00	329.00	543.00	2'151.00
77-80	3'024.00	4'995.00	336.00	555.00	2'196.00
81-84	3'096.00	5'112.00	344.00	568.00	2'250.00
85-88	3'168.00	5'229.00	352.00	581.00	2'304.00
89-92	3'231.00	5'337.00	359.00	593.00	2'349.00
93-96	3'303.00	5'454.00	367.00	606.00	2'403.00
97-100	3'375.00	5'571.00	375.00	619.00	2'448.00
101-105	3'465.00	5'724.00	385.00	636.00	2'520.00
106-110	3'546.00	5'859.00	394.00	651.00	2'574.00
111-115	3'636.00	6'003.00	404.00	667.00	2'637.00
116-120	3'717.00	6'138.00	413.00	682.00	2'700.00
121-125	3'807.00	6'282.00	423.00	698.00	2'763.00
126-130	3'897.00	6'435.00	433.00	715.00	2'826.00
131-135	3'978.00	6'570.00	442.00	730.00	2'889.00
136-140	4'068.00	6'714.00	452.00	746.00	2'952.00
141-145	4'158.00	6'867.00	462.00	763.00	3'015.00
146-150	4'239.00	7'002.00	471.00	778.00	3'078.00
151-160	4'419.00	7'299.00	491.00	811.00	3'204.00
161-170	4'590.00	7'578.00	510.00	842.00	3'330.00
171-180	4'761.00	7'857.00	529.00	873.00	3'456.00
181-190	4'932.00	8'145.00	548.00	905.00	3'582.00
191-200	5'112.00	8'442.00	568.00	938.00	3'708.00
201-210	5'283.00	8'721.00	587.00	969.00	3'834.00
211-220	5'454.00	9'000.00	606.00	1'000.00	3'960.00
221-230	5'634.00	9'297.00	626.00	1'033.00	4'086.00
231-240	5'805.00	9'585.00	645.00	1'065.00	4'212.00

Gen 5005 nt20230424

4.2.2 Dans certains cas (en fonction de la distance, de la durée et de l'utilisation en général), l'abonnement général peut être plus avantageux.

4.3 Exemples de calcul

4.3.1 Au chiffre 3.1.1, Abonnement de parcours pour parcours contigus:

1 mois, adulte, 2^e classe, Sion - Vernayaz ou Vernayaz MC

Parcours	Tkm	Prix en CHF
Sion - Vernayaz	31	
Martigny - Vernayaz MC = 4km ¹⁾	4	
	35	Total 241.00

¹⁾ Parcours le plus court

1 mois, adulte, 2^e classe, Au ZH - Flüelen via Zurich

Parcours	Tkm	Prix en CHF
Au ZH - Zurich HB	21	
Zürich HB - Flüelen ²⁾	79	
	100	Total 375.00

²⁾ Parcours facultatif fixe Zurich - Zug

4.3.2 Au chiffre 3.1.5, Abonnement pour parcours partiels n'ayant que la 2^e classe

1 mois, adulte, 1^{re} classe, Genève – Bière via Morges

Parcours	Tkm	Prix en CHF
Genève – Morges	47	
Morges – Bière (2 ^e classe)	<u>23</u>	
	70	321.00 (2 ^e classe)
Différence 2 ^e /1 ^{re} classe pour 47 km		178.00
		Total 499.00

4.3.3 Au chiffre 3.2.4, Abonnement valable par deux itinéraires en service interne

1 mois, adulte, 2^e classe, – Basel SBB – Biel/Bienne via Delémont ou Olten

Parcours	Tkm	Prix en CHF
Basel SBB – Biel/Bienne via Delémont	96	
Basel SBB – Biel/Bienne via Olten	112	
	112 ³⁾	Total 367

³⁾ Distance max.

- 4.3.4 Au chiffre 3.3.2, Abonnement valable par deux itinéraires en Service direct national
1 mois, adulte, 2^e classe, Biberist - Fribourg via RBS ou Burgdorf Bern

Parcours	Tkm	Prix en CHF
Biberist RBS ⁴⁾ - Fribourg via RBS	78	
Biberist Ost ⁴⁾ - Fribourg via Burgdorf-Bern	80	
	80	Total 336.00

⁴⁾ Points d'arrêt sur le territoire de la même commune

1 mois, adulte, 1^{re} classe, Solothurn - Neuendorf, Kirche via Oberbuchsiten (bus PAG) ou Olten (bus)

Parcours	Tkm	Prix en CHF
Solothurn - Oberbuchsiten, 1 ^{re} classe	23	
Oberbuchsiten - Neuendorf, Kirche, 2 ^e classe	10	
	33	
Solothurn - Olten, 1 ^{re} classe	40	
Olten - Neuendorf, Kirche, 2 ^e classe	19	
	59	
Solothurn - Neuendorf, Kirche 2 ^e classe	59 ⁵⁾	286.00
Solothurn - Olten (différence entre les classes)	40	169.00
		Total 455.00

⁵⁾ Prix le plus élevé

- 4.3.5 Au chiffre 3.3.2, Abonnement pour purs parcours parallèles train/bus en service direct **1 mois, adulte, 2^e classe, Oberwald - Realp via direct ou bus**

Parcours	Tkm	Prix en CHF
Oberwald - Realp via bus	37	252.00 ⁵⁾
Oberwald - Realp via direct (train)	19	178.00
	37	Total 252.00

⁵⁾ Prix le plus élevé